

## Virement sur compte bloqué

Par **Tamarino**, le **24/09/2020** à **15:11**

Bonjour, Le compte bancaire sur lequel mon locataire me virait les loyers à été clôturé par la banque depuis fin Février. Pour diverses raisons je n'ai eu connaissance de ce fait il y a 1 mois. Il me semble qu'aucune transaction ne peut se faire sur un compte fermé ! J'ai donc réclamé mon dû au locataire qui me dit que sur son compte il n'y a aucun mouvement de crédit en ce sens. Quel est mon recours svp?

Par **Visiteur**, le **24/09/2020** à **15:45**

Bjr

Il est possible que les sommes concernées aient été mise sous dossier comptable d'attente de type "sommes dues à la clientèle".

Posez la question à votre banquier, qui est tenu de gérer les conséquences de la fermeture de ce compte par lui même.

Par **Tamarino**, le **24/09/2020** à **17:31**

Bonsoir,

J'ai entre temps demandé à la banque quel était leur protocole dans ces cas là et on m'a répondu que le virement était retourné à l'expéditeur avec l'intitulé « refusé par la banque » . Et le locataire me soutient qu'il n'a pas été recredité de ces sommes... vers qui d'autre puis je tourner svp? Il y a une somme considérable en jeu...Merci

Par **Visiteur**, le **24/09/2020** à **21:32**

Bonsoir

Il est incompréhensible qu'un virement, même retourné, se perde !

Il est quelque part et quelqu'un a mal fait son travail.

Je pense qu'il faut agir de concert.

Vous demandez à votre ex banque une attestation de rejet avec référence et dates que votre

locataire pourra utiliser auprès de sa banque

De son côté il demande une attestation de bonne exécution et de non retour, que vous remettrez à votre établissement.